

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 25 NOVEMBRE 2023

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme le Maire, Présidente, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Isabelle LABROT par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme LAGRANGE

MOUVEMENTS :

Mme Kamila BOUHASSANE et M. Eric DESHAYES rejoignent l'assemblée pendant les débats relatifs au rapport n°1.
Mme Laure MINNSEN quitte la salle au moment de la présentation du rapport n°2, donnant pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD.
Mme Laure MINNSEN rejoint la salle au cours des débats du rapport n°4.
Mme Christine LAGRANGE quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°5.

M. Claude NAHOUM et Mme Laurence ABEL-RODET quittent la salle pendant la présentation du rapport n°31 donnant respectivement pouvoir à Mme Catherine GAY et Mme Joanne TEXTORIS.

ETAIT ABSENT :

M. Thierry VALLEJOS

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023

26

ACTION SOCIALE : Convention de dons de denrées alimentaires avec l'association ICI PASS.

M. ROCCI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Depuis la remunicipalisation de son service de restauration collective, la Ville d'Avignon s'est engagée dans une démarche de qualité : choix d'approvisionnements locaux sous certification Agriculture Biologique ou dits « sous signe de qualité », partenariats avec des fournisseurs et opérateurs du territoire, passage à l'inox en cuisine centrale et dans les restaurants scolaires, actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire...

Elle respecte ainsi les obligations légales introduites par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite "loi Egalim".

Depuis la loi AGECE du 10 février 2020, l'objectif national en France est de réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

En parallèle de la politique de la Ville en faveur d'une alimentation de qualité pour tous à la cantine, la baisse récente de la tarification adaptée aux coefficients de chacun, l'action dite des « paniers solidaires » mise en place pendant la crise sanitaire, ainsi que diverses initiatives portées par son CCAS, témoignent d'une volonté de rendre l'alimentation de qualité accessible au plus grand nombre.

Ainsi, les dons de repas opérés par la cuisine centrale en cas de surproduction ponctuelle du fait d'événements imprévus (écarts entre les effectifs prévus et réels, grèves, problème technique d'équipements de conservation etc..) s'inscrivent dans cette même démarche d'accessibilité grâce à un partenariat avec l'association ICI PASS, fondatrice et gérante du « supermarché solidaire ». Cette association avignonnaise remplit toutes les conditions nécessaires concernant les garanties sanitaires à apporter en matière de respect de la

chaîne du froid. Grâce à ce partenariat de dons, ICI PASS propose, à un public en situation de fortes difficultés économiques, de choisir et d'acheter à moindre prix des produits issus des invendus majoritairement des grandes et moyennes surfaces de distribution. Les repas et produits donnés par la cuisine centrale sont donc proposés dans des délais courts à la consommation d'un nouveau public, ce qui ajoute une dimension « anti-gaspillage » à cette action sociale. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance prise en application de la loi Egalim qui a pour objet d'étendre les dispositions de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire dite "loi Garot", aux secteurs de la restauration collective et l'agroalimentaire.

Plus précisément, l'ordonnance étend aux opérateurs de la restauration collective, préparant plus de 3.000 repas par jour, l'obligation de proposer une convention aux associations habilitées d'aide alimentaire pour le don de denrées consommables et non vendues.

Par la présente délibération, nous nous proposons ainsi d'adopter la signature d'une telle convention entre la Ville d'Avignon et l'association ICI PASS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi du 11 février 2016, dite "loi Garot"

Vu la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite "loi Egalim" et son ordonnance de mise en application du 21 octobre 2019 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville attractive et dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature d'une convention de don de denrées alimentaires entre la Ville d'Avignon et l'association ICI PASS,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 6 DÉCEMBRE 2023
ACTE PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2023

